

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-48 : Espace Germain Aubert _ Reproduction de la clé de la porte d'entrée de la Cité du Végétal

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la pépinière et l'hôtel d'entreprises de la Cité du Végétal, sis 14B Route de Grillon à Valréas (84600) sont propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que suite à l'arrivée de nouveaux locataires, il convient de procéder à la reproduction, en 3 exemplaires, de la clé de la porte d'entrée de la Cité du Végétal, de marque BRICARD d'après organigramme,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise Fabien Lovisa, Serrurerie – Ferronnerie, sise ZA du Clavon, à Valaurie (26230), portant sur la reproduction, en 3 exemplaires, de la clé de la porte d'entrée de la Cité du Végétal, de marque BRICARD d'après organigramme, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 244.11 euros HT, soit 292.93 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 avril 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

